



**SPULTIN et publications**

**Conseil syndical  
Sections syndicales**

**Comités internes**

**Assemblée  
générale**

**Statuts**

**Convention collective  
Guide d'application**

**Régime de retraite  
Prévoyances collectives**

**Fédération et autres sites**

*Assemblée générale*

**Assemblée générale spéciale du SPUL tenue le mardi 6 novembre 2001  
à 10 h 30 au Grand Salon, pavillon Maurice-Pollack**

**0. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée**

À 10 h 35, le président de l'assemblée Marcel Aubert constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

Marcel Aubert présente deux propositions du Comité exécutif.

Il est proposé par le Comité exécutif :

*Que Mme Arpi Hamalian, présidente de la Fédération des professeurs et professeures d'université (FQPPU), assiste à l'Assemblée générale spéciale du SPUL.*

**Adoptée à l'unanimité**

Il est proposé par le Comité exécutif :

*Que René Roy, actuaire, assiste à l'Assemblée générale spéciale du SPUL et qu'il ait le droit de parole aux points 3 et 4 de l'ordre du jour.*

**Adoptée à l'unanimité**

**1. Élection d'une présidente ou d'un président suppléant d'assemblée**

Le président appelle des candidatures.

**Le Comité exécutif propose :**

*La candidature de Roger de la Garde (information et communication) comme président suppléant d'assemblée de l'Assemblée générale spéciale du mardi 6 novembre 2001.*

Aucune autre candidature n'est proposée.

Marcel Aubert invite les membres présents à voter.

**Roger de la Garde est élu à l'unanimité**

## **2. Compte rendu du Comité exécutif sur l'utilisation des journées de grève à ce jour**

C. Banville, président du SPUL, fait un compte rendu des journées de grève. Il souligne que le mardi 6 novembre 2001 représente la septième journée de grève et que le mercredi 7 novembre et le jeudi 8 novembre 2001 seront également deux autres journées de grève, ce qui portera à neuf le nombre de journées de grève utilisées.

Il informe les membres que les professeurs et professeuses ont accès à des indemnités de grève et que plusieurs se sont présentés au SPUL pour recevoir ces indemnités de grève.

Il signale également que les journées de grève sont très probablement responsables de l'amélioration notable du fonctionnement de la table de négociation.

## **3. Compte rendu du Comité de négociation**

L. Mathieu, porte-parole du Comité de négociation, fait le point sur l'état actuel des négociations.

Elle indique que le 25 octobre dernier, près de deux ans après l'échéance de notre convention collective, 55 rencontres de négociation, un mandat de grève accordé par un vote à 93 %, cinq journées de grève, la direction de l'Université s'est enfin intéressée au renouvellement de la convention collective de ses professeurs et professeuses. Elle indique que les représentants de la partie syndicale se sont donc présentés à la table de négociation intensive avec beaucoup d'espoir et de bonne volonté.

D'entrée de jeu, les représentants de la partie patronale ont admis que leurs demandes au chapitre de la charge de travail étaient excessives allant même jusqu'à les qualifier " d'irritants ".

Le dimanche 28 octobre, nos vis-à-vis reconnaissent le rôle central des professeurs et professeuses dans l'institution, la nécessité d'un plancher d'emploi et d'un plan de compensation adéquat pour les postes vacants, l'importance d'améliorer le Fonds de soutien à l'enseignement et à la recherche et la nécessité de baliser avec transparence les primes individuelles. De plus, ils reconnaissent l'importance d'un budget pour le recrutement des professeurs et professeuses. Ils acceptaient de laisser au Syndicat la gestion entière des régimes d'assurance vie et d'assurance santé.

Les 29 et 30 octobre ont servi essentiellement à formaliser les accords sur les enjeux abordés lors de la rencontre du 28 octobre 2001. En moins de trois jours, l'ensemble des clauses normatives était réglé à notre satisfaction.

Le mardi 30 octobre en après-midi, les représentants patronaux déposaient enfin leurs offres salariales et leur approche de règlement financier global. L'hypothèse de travail précisait le nombre minimal de postes de professeurs en 2001 et 2002, les montants applicables au plan de compensation et au Fonds de soutien aux activités académiques de même que le montant de contrepartie aux primes individuelles accordé à chaque professeure et professeur. Le dépôt patronal précisait, en outre, les échelles de salaire pour la durée de la prochaine convention, soit du 1<sup>er</sup> décembre 1999 au 31 mai 2004 et le taux des allocations prévues à la prise de retraite. L'hypothèse du règlement financier global de la partie patronale sur tous ces éléments aurait pu être satisfaisante si elle n'avait été assortie du Projet de lettre d'entente d'une demande de congé de cotisation patronale de cinq ans à notre Régime de retraite.

Il semble que l'Employeur n'avait pas encore compris et, de toute évidence, ne voulait toujours pas comprendre le refus très ferme et répété du SPUL à la table de négociation d'un congé de cotisation. C'est pourquoi dès le lendemain, soit le 31 octobre, une hypothèse de règlement financier global sans congé de

cotisation a été déposée par le SPUL à la table de négociation. Cette approche avait le mérite de s'inscrire dans le cadre budgétaire proposé par la partie patronale tout en respectant les objectifs financiers recherchés par nos vis-à-vis. Ayant estimé la demande de congé de cotisation de l'Employeur à près de 41 millions de dollars, en ce qui concerne la part des gens représentés par le SPUL, nos représentants à la table de négociation ont présenté des pistes de compromis totalisant 38,5 millions de dollars. Quelque 2 millions uniquement séparaient les deux hypothèses sur un horizon financier de six ans. Les représentants du Syndicat pensent sincèrement que cette approche devrait être analysée à son mérite et qu'elle déboucherait sur une discussion fructueuse et ultimement sur une entente de principe. Malheureusement, le porte-parole patronal Jacques Faille, vice-recteur à l'administration et aux finances, nous annonça qu'il avait déjà escompté une partie substantielle de ces 38,5 millions dans l'élaboration de son règlement financier global. Ainsi, force est de constater qu'il s'était déjà approprié unilatéralement une bonne partie de notre contribution.

Le lendemain, le jeudi 1<sup>er</sup> novembre, les représentants de la partie patronale dévoilaient enfin leur véritable intention : leur hypothèse de travail s'avérait être incontournable et leur position était arrêtée. La possibilité d'un règlement sans congé de cotisation ne serait pas discutée, car une telle approche mettrait en danger la mission fondamentale de l'université.

L'Employeur présume que les responsabilités des professeures et professeurs envers l'institution passent par l'acceptation d'un congé de cotisation.

Et qui plus est, l'Employeur refuse de considérer une approche qui touche aux autres paramètres à incidence monétaire (plancher d'emploi, montant du Fonds de soutien aux activités académiques, les échelles de traitement).

Décidément, l'Employeur est maintenant convaincu que notre vision de l'Université est essentielle à la survie de l'institution et à l'avenir de l'Université Laval comme " grande université ". Toutefois cette conviction semble très fragile puisqu'elle repose uniquement sur un congé de cotisation. En effet, lorsque nous nous sommes quittés le vendredi 2 novembre, les représentants de la partie patronale ont précisé que l'accord auquel nous étions parvenus et qui nous garantissait des conditions de travail nous permettant de réaliser avec professionnalisme notre tâche et d'assurer une formation de qualité aux étudiantes et étudiants était conditionnelle à l'obtention du congé de cotisation.

L. Mathieu invite C. Banville, président du SPUL, à présenter le projet de lettre d'entente de la partie patronale sur un congé de cotisation patronale au RRPPUL.

C. Banville présente point par point chacun des éléments du projet de lettre d'entente déposé par la partie patronale.

À la suite de la présentation du compte rendu du Comité de négociation, L. Mathieu et C. Banville répondent à différentes questions des membres présents à l'Assemblée générale spéciale.

René Roy, actuaire du SPUL, apporte les précisions techniques sur le contenu actuariel.

#### **4. Réponse du SPUL à la demande de congé de cotisation patronale au Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval (RRPPUL)**

C. Banville présente la proposition suivante :

ATTENDU la lettre d'entente du 18 juin 1998 accordant un congé de cotisation patronale et donnant au SPUL le contrôle sur l'utilisation des surplus actuariels du RRPPUL;

ATTENDU les iniquités considérables qu'entraîne tout congé de cotisation;

ATTENDU que plusieurs participantes et participants actifs du RRPPUL ne sont pas représentés à la table de négociation entre le SPUL et l'Employeur;

ATTENDU que la finalité d'un régime de retraite est d'assurer le paiement des rentes dues aux participantes et participants;

ATTENDU que l'Université est un service public dont le financement relève du gouvernement;

ATTENDU les difficultés rencontrées par le SPUL dans le passé pour faire respecter les engagements de l'Employeur;

ATTENDU que le SPUL a mis de l'avant d'autres façons d'améliorer la situation financière de l'Université;

ATTENDU que toute personne peut en tout temps faire des dons à l'Université ou à sa Fondation;

**Le Comité exécutif et le Conseil syndical proposent :**

*De rejeter toute demande de congé de cotisation patronale au Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval (RRPPUL).*

Le président de l'assemblée invite les membres présents à venir au micro pour poser des questions.

L'assemblée s'est prononcée sur une proposition d'amendement

**Proposition De Koninck — Bilodeau**

*De modifier " toute " pour " la " et d'ajouter la mention suivante à la fin de la proposition: tel que proposée dans la lettre d'entente en date du 9 octobre.*

**Rejetée à la majorité**

D'autres professeurs et professeures viennent au micro pour faire part de leurs commentaires concernant la demande de congé de cotisation patronale.

Une demande de vote est faite par un membre de l'assemblée.

ATTENDU la lettre d'entente du 18 juin 1998 accordant un congé de cotisation patronale et donnant au SPUL le contrôle sur l'utilisation des surplus actuariels du RRPPUL;

ATTENDU les iniquités considérables qu'entraîne tout congé de cotisation;

ATTENDU que plusieurs participantes et participants actifs du RRPPUL ne sont pas représentés à la table de négociation entre le SPUL et l'Employeur;

ATTENDU que la finalité d'un régime de retraite est d'assurer le paiement des rentes dues aux participantes et participants;

ATTENDU que l'Université est un service public dont le financement relève du gouvernement;

ATTENDU les difficultés rencontrées par le SPUL dans le passé pour faire respecter les engagements de l'Employeur;

ATTENDU que le SPUL a mis de l'avant d'autres façons d'améliorer la situation financière de l'Université;

ATTENDU que toute personne peut en tout temps faire des dons à l'Université ou à sa Fondation;

**Le Comité exécutif et le Conseil syndical proposent :**

*De rejeter toute demande de congé de cotisation patronale au Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval (RRPPUL).*

Adoptée à la majorité

**5. Mandat de grève**

Avant d'aborder la lecture de la proposition concernant le mandat de grève,

**Le Comité exécutif propose :**

*Que Roger de la Garde, président suppléant d'assemblée, agisse à titre de président du scrutin pour le vote sur le mandat de grève.*

**Adoptée à l'unanimité**

**Le Comité exécutif propose :**

*Que Marcelle Baller, Charles-Aimé Carrier, Alberte Couture, Josée Desgagné, Ghislain Gendron, Lucie Hudon, James Pottier et Martin Poulin agissent à titre de scrutatrices et de scrutateurs pour le vote à scrutin secret sur le mandat de grève.*

**Adoptée à l'unanimité**

C. Banville présente la proposition provenant du Comité exécutif et du Conseil syndical, soit :

*Que mandat soit donné au Comité exécutif de décréter jusqu'à 20 jours additionnels de grève intermittente aux moments qu'il jugera opportuns et que le Comité exécutif fasse rapport aux assemblées générales subséquentes.*

Le président d'assemblée invite les membres présents à venir au micro pour poser des questions.

L'assemblée s'est prononcée sur une proposition d'amendement.

**De Koninck — Di Paolo**

*De changer 20 jours pour cinq jours.*

**Rejetée à la majorité**

D'autres professeurs et professeuses viennent au micro pour faire part de leur perception de la négociation.

Le président d'assemblée appelle le vote sur la proposition concernant le mandat de grève. Selon le Code du travail, un mandat de grève doit faire l'objet d'un scrutin secret. Les membres présents se dirigent vers les quatre bureaux de scrutin pour exercer leur droit de vote.

À 13 h 50, les scrutatrices et scrutateurs ont terminé le dépouillement du vote sur la proposition relative au point 5. Mandat de grève. S. Tétreault, secrétaire du SPUL, annonce les résultats suivants :

POUR 562, CONTRE 138, ANNULATION 2, ABSTENTION 1

**La proposition du Comité exécutif et du Conseil syndical :**

*Que mandat soit donné au Comité exécutif de décréter jusqu'à 20 jours additionnels de grève intermittente aux moments qu'il jugera opportuns et que le Comité exécutif fasse rapport aux assemblées générales subséquentes.*

**Adoptée à la majorité**

À la suite de cette décision, la porte-parole du SPUL prend la parole et remercie les gens qui ont permis un tel résultat.

## **6. Levée de l'assemblée**

### **Sur proposition de Ghazzali - Kègle**

L'assemblée est levée à 14 heures.

Sylvie  
Tétreault,  
secrétaire  
du SPUL

Lu et approuvé :  
Le 08 novembre 2001

[Accueil](#) | [Spultin](#)

[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)

[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)

[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FOPPU et autres sites](#)

---

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)